

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/74
11 novembre 2001

(01-5668)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

BAHREÏN

Déclaration de S.E. M. Ali Saleh Al-Saleh Ministre du commerce et de l'industrie

Ma délégation et moi-même sommes heureux d'être à Doha pour cette conférence majeure. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter Son Altesse l'Émir ainsi que le gouvernement et le peuple de l'État du Qatar, au nom de Son Altesse l'Émir, du gouvernement et du peuple de l'État de Bahreïn pour avoir organisé et préparé cette conférence d'importance mondiale avec succès. Nous souhaiterions aussi vous faire part de notre gratitude pour l'accueil chaleureux que vous avez réservé à toutes les délégations participantes.

Le gouvernement de l'État de Bahreïn soutient sans réserve cette importante conférence mondiale et espère qu'elle sera couronnée de succès et fructueuse.

En toile de fond de cette conférence figurent le ralentissement de l'économie mondiale et les prémices de la récession, qui se traduisent par une diminution des investissements, un accroissement du chômage, une réduction des niveaux d'échange et des fluctuations des taux de change. Tous ces facteurs ont une incidence négative sur la stabilité politique et économique des pays, et il devient difficile de satisfaire à l'ambition d'accroître le rythme du développement économique.

Dans le climat actuel, et suite à l'échec de Seattle, il est extrêmement important que la Déclaration de Doha comporte des résolutions visant à relancer l'économie mondiale et qu'elle corresponde à un équilibre entre les intérêts de tous les pays Membres, quel que soit leur niveau de développement économique et social.

L'État de Bahreïn, parce qu'il est un pays en développement et une petite île, a fait de l'ouverture une politique de développement économique. Notre position en tant que centre financier, touristique et commercial, au niveau international et régional, tire sa force de l'ouverture de nos marchés, qui nous permet d'attirer les investissements étrangers. Dans le même temps, nous estimons que le système commercial multilatéral devrait nous offrir un accès aisé aux marchés étrangers.

Au programme de cette conférence figurent de nombreux sujets qui sont d'une importance primordiale pour tous les Membres de l'OMC et je souhaiterais souligner la position de Bahreïn sur les plus importants de ces points:

- L'État de Bahreïn est favorable au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales qui devra être transparent et permettre la participation effective de tous les pays Membres, en tenant en particulier compte des programmes de développement économique des pays en développement et des pays les moins avancés. Le système devrait assurer la mise en œuvre des engagements déjà pris par les pays développés conformément au Cycle d'Uruguay et reconduire le traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

- Nous soutenons la position de la plupart des pays en développement selon laquelle il convient de mener à bien un examen complet de la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Nous pensons aussi qu'il faut envisager de proroger les périodes de mise en œuvre pour les pays en développement. Les textes de certains accords doivent être modifiés pour servir les intérêts des pays en développement et offrir un cadre transparent.

En ce qui concerne les nouvelles questions, la position de Bahreïn est la suivante:

1. Nous sommes favorables à l'engagement éventuel de négociations sur le commerce et l'investissement, dans un cadre tel que l'AGCS, et pour autant que les intérêts des pays en développement soient pleinement pris en compte, en particulier en ce qui concerne le transfert de technologie et, le cas échéant, la fourniture d'une assistance technique et financière à ces pays.
2. S'agissant du commerce et de la concurrence, nous sommes d'avis que le groupe de travail chargé de cette question devrait poursuivre ses travaux et soumettre ses recommandations finales au Conseil général.
3. Nous sommes favorables à la négociation d'un accord sur la transparence des marchés publics pourvu que cet accord vise uniquement à fournir des lignes directrices générales, et que le texte ne soit pas soumis au mécanisme de règlement des différends.
4. Nous estimons qu'il est prématuré d'inclure le commerce électronique au nombre des questions de tout nouveau cycle de négociations. Au stade actuel, nous privilégierions plutôt la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement et soulignerions qu'il importe d'aider ces pays à développer leurs infrastructures pour se conformer aux exigences du commerce électronique. Nous appuyons aussi la poursuite de la mise en œuvre de la résolution de ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques, qui avait été prise à la Conférence ministérielle de Genève en 1998.
5. L'État de Bahreïn est pleinement résolu à se conformer aux normes et aux législations internationales visant à préserver l'environnement. Toutefois, nous rappelons combien il est important de ne pas ériger les normes internationales en un nouvel obstacle contre les exportations en provenance des pays en développement.
6. S'agissant des normes en matière de commerce et de travail, nous tenons à souligner que l'OIT constitue l'enceinte adéquate pour examiner cette question qui avait été arrêtée à la première Conférence ministérielle, tenue à Singapour.
7. La facilitation des échanges revêt un caractère important et nous nous félicitons des efforts déployés à cet égard par l'OMC, la CNUCED, ainsi que par d'autres organisations, et sommes favorables à ce que ces efforts se poursuivent parallèlement à l'intensification des activités en matière d'assistance technique aux pays en développement en général, en vue de renforcer les capacités et d'accroître les courants d'échanges internationaux.

En ce qui concerne les questions relevant spécifiquement du Programme incorporé, l'Accord sur l'agriculture et l'AGCS, nous soulignons l'importance de mettre en œuvre la Décision ministérielle concernant les pays en développement et les pays les moins avancés importateurs nets de produits alimentaires, ainsi que d'élaborer un mécanisme à cette fin.

Aux fins de la mise en œuvre de cette décision, l'État de Bahreïn accueille avec satisfaction l'assistance technique fournie par les pays développés et les organisations internationales chargées de promouvoir la production agricole. Nous estimons par ailleurs qu'il est nécessaire de mettre en œuvre l'article IV de l'AGCS sur le renforcement des capacités s'agissant des infrastructures des services des pays en développement, y compris de l'amélioration de l'accès aux réseaux d'information et au transfert de technologie.

Étant donné que les négociations qui sont en cours sur cet accord supposent des engagements accrus pour les États Membres, il est important de prendre en considération la capacité de développement de ces pays, où la libéralisation des services devrait être progressive.

Nous tenons à insister sur le fait qu'il importe d'accélérer les négociations concernant l'accession à l'OMC des pays en développement et des pays les moins avancés. Nous ne devons pas exiger de ces pays qu'ils prennent des engagements plus importants que ceux qui ont été contractés par les États Membres. Il est tout aussi important de leur fournir une assistance technique et de maintenir le traitement spécial et différencié dont ils bénéficient. C'est pourquoi il conviendrait d'adapter et de clarifier l'Accord instituant l'OMC à cet égard. Il faudrait, parallèlement, prendre en considération les pratiques culturelles et éthiques de ces pays, conformément à l'article XX du GATT de 1994.

Nous notons avec grand regret que la demande présentée par la Ligue arabe de participer à la présente conférence en qualité d'observateur n'ait pas été acceptée par l'OMC. Cette demande était soutenue par tous les États arabes Membres de l'OMC, de même que par ceux dont le processus d'accession est en cours. Nous espérons que cette question fera l'objet d'un nouvel examen.

Nous tenons par ailleurs à demander que l'arabe devienne langue officielle de l'OMC, en plus des trois langues officielles actuelles. Nous estimons que cela permettrait aux pays arabes de mieux comprendre et de mieux connaître tant les activités de cette Organisation que le fonctionnement du système commercial multilatéral.

Enfin, avant de terminer, je souhaiterais profiter de l'occasion pour féliciter la République populaire de Chine ainsi que les autres pays qui sont récemment devenus Membres de l'OMC.
